GUIDE

**Analyse de la capacité à évacuer**

C’est dans une perspective de sécurité incendie qu’est utilisé le tableau « Analyse de la capacité à évacuer ». La personne qui remplit ce tableau doit se placer dans ***un contexte d’urgence*** où la vie est en danger.

Ce **tableau** est **rempli** soit **par** :

* Les **gestionnaires** de résidences qui accueillent des personnes avec limitations à l’évacuation (sauf en RI-RTF) afin de leur permettre de déterminer les mesures d’aide nécessaires pour évacuer chaque personne advenant un sinistre et de les indiquer au plan de sécurité incendie;
* L’**établissement** de santé et de services sociaux, pour les mêmes fins, dans le cas d’usagers hébergés dans une ressource intermédiaire ou de type familial (**RI-RTF**); ou
* L’**équipe** de gestion du risque en sécurité incendie (**GRSI**) **de l’établissement** de santé et de services sociaux, avec la collaboration du gestionnaire et/ou de collègues pour répondre aux questions, **dans certaines circonstances particulières** telles qu’un changement d’usage du bâtiment.

L’analyse de la capacité à évacuer est réalisée pour chacun des résidents :

* On indiquera le **numéro** de la **chambre ou** du **logement** où habite le résident dans la première colonne.
* Le **nom du résident** sera inscrit dans la seconde colonne.
* La colonne « **Problématiques** » nous permet de préciser la ou les **problématiques que présente le résident** (en cochant la ou les cases correspondantes) et détermine quelles seront les questions auxquelles on devra répondre.
* Toute **information qui pourrait aider à mieux comprendre ou nuancer** les réponses aux questions devra être inscrite dans la colonne « **Précisions** » ainsi que les équipements nécessaires à l’évacuation du résident.
* On répond ensuite oui (O) ou non (N) aux **questions** de la page 1 **en lien avec les problématiques** que présente le résident.

**NOTES IMPORTANTES**

1. **Répondre seulement aux questions en lien avec les limitations** (problématiques) **du résident**.

***Exemple***: Si ce dernier présente uniquement des problèmes concernant sa mobilité, répondre seulement aux questions en lien avec la mobilité.

1. **Lorsqu’on doute de la capacité du résident ou que l’incapacité varie dans le temps, considérer la pire situation.**

***Exemple***: Une personne a la sclérose en plaques et, lors d’un épisode aigu de la maladie, elle n’est pas en mesure de se déplacer. Il faut donc tenir compte de l’état le plus invalidant.

1. **Si le résident présente plus d’une problématique, répondre aux questions en lien avec une problématique sans tenir compte des autres.**

***Exemple***: Un résident présente des limitations relatives à la surdité ainsi qu’à la compréhension et au jugement. Lorsqu’on demande si le résident réagit à l’alarme, ne pas répondre non en raison du fait qu’il n’entend pas. On veut savoir s’il comprend et/ou réagira au son de l’alarme. Lorsqu’on répondra ensuite aux questions en lien avec la surdité, on ne tiendra pas compte de ses limitations quant à la compréhension et au jugement.

En dépit d’une incapacité, **il arrive que des aides techniques permettent l’évacuation autonome** sans l’aide d’une autre personne.

***Exemple***: Un résident qui fait lui-même ses transferts au fauteuil roulant et qui se mobilise seul et dont la chambre est située au rez-de-chaussée peut être en mesure d’évacuer seul. On attribuerait un code vert à ce résident. Ce même résident serait à l’étage et aurait besoin d’aide pour descendre, on lui attribuerait un code jaune. Finalement, s’il n’est pas en mesure de se transférer seul, un code rouge lui serait attribué.

Les **deux dernières colonnes** sont utilisées à des fins de gestion du risque en sécurité incendie. On y précise les éléments suivants :

* Un résumé des **problématiques que présente le résident** **pour évacuer**;
* L’**emplacement de la chambre** ainsi que les **éléments qui pourraient favoriser une évacuation sécuritaire**. Par exemple, on pourrait noter « Au niveau du sol et à proximité d’une séparation coupe-feu »;
* Des **conseils spécifiques au soutien requis ou** les **mesures compensatoires suggérées ou présentes**. Par exemple : « Le personnel doit maîtriser la technique de transport avec drap », « Prévoir un équipement qui compense la surdité afin d’augmenter son autonomie à l’évacuation », « Prévoir un fauteuil roulant à proximité pour accélérer le déplacement » ou « Stroboscope présent »;
* Le **code de couleur** associé à la condition de la personne, en tenant compte des différentes informations recueillies (problématiques, précisions, emplacement, équipements disponibles, etc.);
* La ou les **mesures d’aide à l’évacuation**. Par exemple : « Lever », « Transférer au fauteuil roulant », « Diriger », « Accompagner en lieu sûr », etc.

|  |  |
| --- | --- |
| **Vert** | Le résident peut se déplacer sans l’aide d’une autre personne dans un lieu sécuritaire. |
| **Jaune** | Le résident peut, avec l’aide d’une personne, se rendre en lieu sécuritaire. |
| **Rouge** | Le résident a besoin d’un accompagnement soutenu et/ou de mesures spéciales pour être transporté en lieu sécuritaire. |

**Mesures spéciales** : Si le déplacement en lieu sûr requiert qu’un membre du personnel utilise un équipement particulier d’aide à l’évacuation ou si deux membres du personnel sont requis pour effectuer le déplacement.

*Le* ***tableau*** *est* ***mis à jour*** chaque fois que la **capacité à évacuer** d’un résident est **modifiée** et à l’**arrivée** **d’un nouveau résident**.

La mesure d’aide à l’évacuation requise et le code de couleur s’y rattachant seront retranscrits dans la fiche 1 « Mesures particulières d’aide à l’évacuation » du plan de sécurité incendie de la résidence.